

Prévention du risque infectieux lié à l'environnement

Le réseau d'eau chaude sanitaire en ESMS (EHPAD, FAM, MAS)

Contexte

L'instruction du 15 juin 2016 relative à la mise en œuvre du programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) vise l'engagement de tous les EMS dans la démarche d'analyse du risque infectieux (DARI) avec la mise en place d'un plan d'actions prioritaires d'ici fin 2018. Le chapitre II-5 du DARI concerne La gestion de la qualité de l'eau.

La maîtrise du risque infectieux lié à l'eau repose sur la conception et la maintenance des réseaux, la maintenance et l'entretien des points de distribution, la prise en compte de la vulnérabilité des patients/résidents et de leur exposition à l'eau pour ses différents usages. Elle s'appuie sur des recommandations et la réglementation en vigueur.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Comprendre le mode de fonctionnement des installations (production ECS, réseaux d'eau sanitaire et traitements d'eau associés).
- Mettre en œuvre les mesures préventives et curatives.
- Utiliser et faire vivre le carnet sanitaire.

Publics

Techniciens de maintenance/personnes réalisant les actions de maintenance du réseau d'eau chaude sanitaire.

Ne sont pas concernés les responsables des services techniques, les professionnels des équipes d'hygiène.

Responsables pédagogiques

CPias Auvergne Rhône-Alpes
OFIS

Date et lieu :

24 mars 2022

Hôpital Henry
Gabrielle
20 route de Vourles
69230 St-Genis-Laval

Durée :

1 jour

Effectif :

15 personnes

Prix :

200 € par participant

Méthodes pédagogiques et encadrement

Cours magistraux.
Documents pédagogiques.
Echanges et cas concrets.
Visite sous station.

La formation donne lieu à une évaluation de satisfaction. Un tour de table collectif avec le formateur permet aux participants de présenter leur PAP (Plan d'Actions Personnalisé).

Programme indicatif

Legionella pneumophila et Légionellose.
Les différentes catégories d'eau en ESMS.
Réglementation relative à la lutte contre les légionelles et le maintien des températures dans les réseaux ECS.
Mesures préventives et curatives contre les légionelles.
Surveillance et suivi du réseau d'eau : le carnet sanitaire.